

Formation

LES FORMATIONS 2023 À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'INRS propose chaque année aux entreprises et aux salariés du régime général de la Sécurité sociale une offre de formations à la prévention des risques professionnels. Cette offre s'adresse à des publics qui cherchent à développer ou à perfectionner leurs connaissances en santé et en sécurité au travail.

TRAINING IN OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY 2023 – Every year, INRS offers training to companies adhering to the general Social Insurance regime and their workers. The catalogue includes a range of courses dedicated to the prevention of occupational risks. The training offered is aimed at those seeking to develop or perfect their occupational health and safety knowledge.

GÉRARD
MOUTCHE
INRS,
département
Formation

L'INRS a pour mission de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, au travers de quatre modes d'action complémentaires, dont la formation fait partie intégrante¹. L'INRS a développé un ensemble de formations relatives à la prévention des risques professionnels, depuis les fondamentaux de la prévention jusqu'aux risques et secteurs spécifiques, en passant par les démarches, méthodes et outils nécessaires à la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention. Ces formations sont destinées aux entreprises du régime général et à leurs salariés. L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics :

- les services de prévention et de santé au travail (médecins, infirmiers du travail, autres fonctions : ergonomes, psychologues du travail, etc.) ;
- les préventeurs et les spécialistes de la prévention en entreprise ;
- les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais ;
- les responsables des ressources humaines et les managers ;
- et plus largement, les salariés du régime général de la Sécurité sociale.

Les nouveaux stages proposés par l'INRS en 2023

- Un nouveau stage est proposé aux préventeurs exerçant en entreprise ou en service de prévention et de santé au travail, sur le thème de la prévention des risques liés aux machines et aux équipements de travail : « Identifier les étapes clés d'une démarche de prévention des risques liés aux machines »

(Réf. JJ1606). L'objectif est, à l'issue du stage, de pouvoir contribuer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques liés aux machines, en identifiant les étapes du cycle de vie d'une machine et en appréhendant le contexte réglementaire applicable.

• Dans le cadre du déploiement de la nouvelle démarche de prévention des risques liés à l'activité physique – Prap-2S (secteur sanitaire et médico-social) engagée depuis deux ans, l'INRS complète les formations certifiantes par un stage de maintien et d'actualisation des compétences des formateurs de formateurs Prap du secteur sanitaire et médico-social. Le dispositif est maintenant complet, et les formations se déclinent aux différents niveaux, jusqu'à l'acteur Prap-2S qui met en œuvre la démarche « *Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi* » (ALM). Il s'agit d'une démarche qui permet l'accompagnement d'un patient, d'un résident ou d'un bénéficiaire lors d'un déplacement (changer de position dans le lit pour recevoir un soin, se lever pour aller aux toilettes, s'asseoir pour prendre son repas...), sans réaliser un portage potentiellement délétère pour le soignant.

• Confrontés au risque de chutes de hauteur, qui reste très présent dans les entreprises, l'INRS, l'Assurance maladie – Risques professionnels et le Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (SFECE) se sont associés et ont élaboré en 2017 des référentiels de formation adaptés à la prévention de ce risque, pour en confier la mise en œuvre à des organismes de formation, au travers d'un système d'habilitation. Ces référentiels de formation ont naturellement été construits en s'appuyant sur les recommandations R 408² et R 457³ de la Cnam. Dans un

premier temps, l'INRS a mis en place un processus de reconnaissance des formateurs spécialisés dans la prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied et des échafaudages roulants.

En 2023, l'INRS met en place un système de certification des « formateurs échafaudages ». Ainsi, ces derniers, souhaitant intervenir pour former des salariés dans le cadre de l'habilitation, seront amenés à passer des épreuves certificatives, à l'instar des autres dispositifs conçus par l'INRS et l'Assurance maladie – Risques professionnels.

- Un stage a été créé pour les médecins du travail, sur le thème « *Évaluer et prévenir les risques pour la reproduction* » (Réf. BB1540). Certains facteurs professionnels peuvent en effet altérer la fertilité masculine ou féminine, et entraîner des issues de grossesse défavorables (avortements, prématurité, malformations...). L'objectif de cette formation est d'apporter des connaissances aux médecins du travail, afin que ces derniers puissent conseiller les employeurs en ce qui concerne les facteurs professionnels et les expositions aux risques pouvant affecter la reproduction, ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre. Le médecin du travail doit aussi pouvoir informer les salariés et prendre les mesures nécessaires pour les soustraire à ces risques. De multiples facteurs professionnels sont susceptibles d'engendrer des effets sur la reproduction, comme certains agents chimiques ou biologiques, les rayonnements ionisants, le port de charges, le travail debout statique prolongé, le bruit, le stress, les horaires irréguliers ou de nuit. Le stage se conclut par la démarche de prévention à adopter, en tenant compte de toutes les spécificités de ce risque.

Des formations adaptées aux nouvelles pratiques et organisations

Dorénavant, l'INRS propose certaines formations, auparavant en présentiel, au format distanciel. Elles sont organisées avec le support de plateformes de type « classes virtuelles », elles sont animées par des intervenants experts, et elles sont coordonnées par un responsable pédagogique. Ces classes virtuelles contiennent des activités d'apprentissage comme des exposés autour des apports notionnels fondamentaux, des travaux de groupe sur des études de cas, ou encore des échanges de pratiques professionnelles. Des contenus complémentaires (supports de formation, quiz) sont mis à disposition des apprenants durant la formation.

En 2023, l'INRS propose plusieurs formations pour les préventeurs au format distanciel :

- « *Mettre en œuvre une démarche de prévention à l'aide de l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques dangereux* » (Réf. CC1504) ;
- « *Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail* » (Réf. CJ0701) ;

- « *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* » (Réf. N12002) ;
- « *Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel* » (Réf. RU1101).

Et plusieurs sessions de maintien et d'actualisation des compétences des formateurs en prévention des risques liés à l'amiante sont également organisées en distanciel.

Il faut distinguer le format nommé « distanciel » des formations dites « tutorées à distance », qui existent depuis plusieurs années dans l'offre de formation de l'INRS, et qui reposent essentiellement sur des apports de contenus dont l'apprenant fait l'acquisition à son rythme, à partir d'une plateforme de formation dédiée, avec l'accompagnement ponctuel d'un tuteur pédagogique.

Il est utile de rappeler que l'INRS propose aussi en accès libre deux autoformations conçues pour les salariés du régime général désirant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail. Les séquences sont composées d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices autoévaluatifs, témoignages de professionnels. En cas de réussite à l'évaluation finale, une attestation est téléchargeable par l'apprenant.

La formation « *Acquérir les bases en prévention des risques professionnels* » permet d'acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail. Elle est adaptée à tout public désireux de développer ses connaissances en la matière.

La formation « *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques* » s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques.

À noter pour les formations à distance : si le projet de formation s'inscrit dans le plan de formation de l'entreprise, il doit être suivi de préférence pendant le temps de travail. L'INRS invite donc les salariés concernés et intéressés à se rapprocher de leur employeur pour organiser au mieux ce temps de formation. ●

1. Les trois autres modes d'action de l'INRS sont : l'information ; l'expertise et l'assistance aux salariés et aux entreprises ; et les études et recherches au service de la prévention des risques professionnels.

2. Cf. Recommandation R 408 de la Cnam – Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied.

3. Cf. Recommandation R 457 de la Cnam – Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.

Accessibles sur : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/prevention/recommandations>.

POUR EN SAVOIR +

- Comment s'inscrire à une formation INRS ? Le catalogue « Formations en santé et sécurité au travail 2023 » de l'INRS est disponible sous format électronique sur le site web de l'INRS. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/services/formation.html>.